



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine



2022

RAPPORT **ANNUEL**

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

TABLE DES MATIERES

I.	FAITS MARQUANTS 2022	4
II.	ORGANISATION DU SERVICE VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS	5
2.1	LE TERRITOIRE	6
2.2	LA COMPÉTENCE	7
2.3	LES MOYENS HUMAINS	8
III.	ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	9
3.1	ORGANISATION DE LA COLLECTE	10
3.2	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES	10
3.3	LA COLLECTE DU VERRE	11
3.4	DÉCHETTERIES	11
3.5	DÉCHETS NON MÉNAGERS	12
2.6	ÉVOLUTION TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS	12
2.7	RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES 3 DÉCHETTERIES	13
2.8	ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DERNIÈRES ANNÉES	15
2.9.	CARACTÉRISATION DU CENTRE DE TRI	17
IV.	TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	18
4.1	NATURE DES TRAITEMENTS RÉALISÉS DES DÉCHETS DE LA CCPG	19
4.2	TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	20
4.3	TRAITEMENT DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS	20
4.4	TRAITEMENT DES DÉCHETS NON-DANGEREUX	22
4.5	PLATEFORME DE DÉCHETS-VERTS ET DE BOIS ET TRI DES FERRAILLES ET DES BATTERIES	22
4.6	TAUX DE VALORISATION	22
V.	COÛT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT	23
5.1	LA MATRICE COMPTA COÛT	24
5.2	BUDGET FONCTIONNEMENT	24
5.3	ANALYSE DES COÛTS	24
5.4	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
5.5	LE FINANCEMENT DU SERVICE	25
5.6	SYNTHÈSE FINANCIÈRE SUR LE COÛT AIDE	27
VI.	PRÉVENTION ET COMMUNICATION	28
6.1	LE COMPOSTAGE	29
6.2	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION (PLPDMA)	30
6.3	BROYAGE DES VÉGÉTAUX	30
6.4	SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	30
6.5	SENSIBILISATION DU PUBLIC	31
6.6	CONTRÔLE DES BACS TRI	31
6.7	OPÉRATION RAMASSAGE DE DÉCHETS	31
6.8	RÉALISATION D'UNE FRESQUE	31
6.9	COLLECTE DE PILES	32
6.10	ACTIONS DE COLLECTE DES JOUETS "LAISSE PARLER TON CŒUR"	32
6.11	DÉPÔTS SAUVAGES	32
6.12	PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET	32
6.13	ACCUEIL ET GESTION DES DEMANDES DES USAGERS	32
VII.	PERSPECTIVES 2023	33

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

C0,5 : Collecte réalisée toutes les deux semaines

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (Déchets dangereux)

DEA : Déchets Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Collecte en Porte A Porte

PAV : Point d'apport volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

POINT DE REGROUPEMENT : Espace situé sur le domaine public, pour que les usagers puissent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition.

SMC : Syndicat Mixte à la Carte (Haut Val de Sévre et Sud Gâtine)

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets

RS : Redevance Spéciale

I. FAITS MARQUANTS 2022

DÉCHETTERIES

Finalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie

Mise en place d'une zone pour le plâtre et les briques plâtrières sur la déchèterie de Parthenay

Acquisition de deux parcelles contiguës à la déchèterie de Parthenay

BACS – COLLECTE

Mise en place du nouveau logiciel pour le suivi des bacs

Distribution des bacs auprès des usagers à partir d'un PDA (pocket)

Mise à jour progressive de la base de données (identification des bacs non connus)

Gestion des dépôts sauvages (sacs au sol)

PREVENTION & COMMUNICATION

Poursuite de la distribution des composteurs

Marché pour la fourniture des composteurs, attribué à la société QUADRIA

Lancement de l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et du tri à la source des déchets

Elaboration du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés

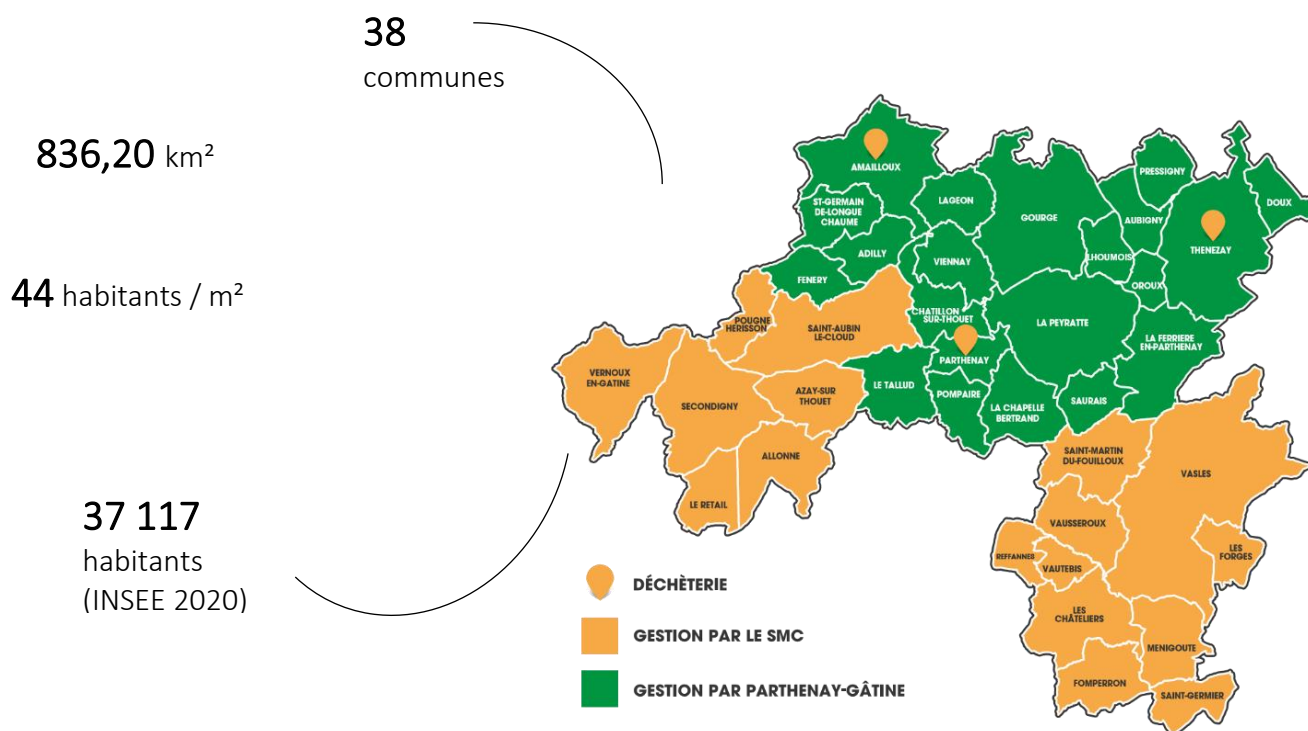
LA COLLECTE DES DECHETS

II. ORGANISATION DU SERVICE VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS



2.1 LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, créée le 01 janvier 2014, résulte de la fusion des communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen et du rattachement de douze communes.



SECTEUR CCPG		SECTEUR SMC	
Communes	Population	Communes	Population
ADILLY	309	ALLONNE	666
AMAILLOUX	822	AZAY-SUR-THOUET	1 125
AUBIGNY	164	FOMPERRON	405
CHAPELLE-BERTRAND	469	LE RETAIL	276
CHATILLON SUR THOUET	2 678	LES CHATELIERS	473
DOUX	230	LES FORGES	112
FENERLY	281	MENIGOUTTE	861
LA FERRIERE EN PARTHENAY	762	POUGNE-HERISSON	368
GOURGÉ	960	REFFANNES	376
LAGEON	368	SAINT AUBIN LE CLOUD	1 714
LHOUMOIS	139	SAINT GERMIER	233
OROUX	91	SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	238
PARTHENAY	10 089	SECONDIGNY	1 802
LA PEYRATTE	1 137	VASLES	1 671
POMPAIRE	1 992	VAUSSEROUX	324
PRESSIGNY	193	VAUTEBIS	113
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	401	VERNOUX EN GATINE	573
SAURAI	188	TOTAL	11 330
LE TALLUD	2 000		
THENEZAY	1 409		
VIENNAY	1 105		
TOTAL	25 787		

La Liste des communes et leur population respective

Population par commune membre
Données INSEE – recensement 2019 publiée
au 1er janvier 2022

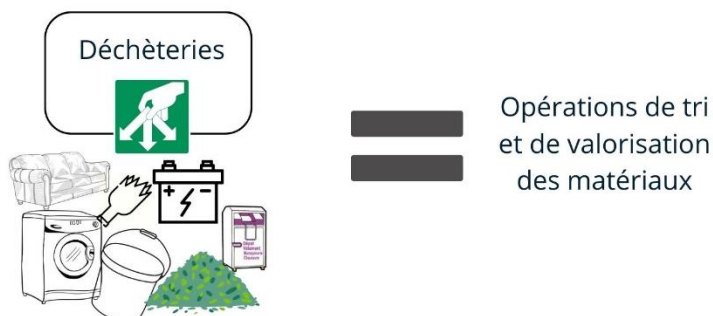
2.2 LA COMPÉTENCE

DECHETS MENAGERS ASSIMILES

DÉCHETS DU QUOTIDIEN



DÉCHETS OCCASSIONNELS



La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine (CCPG) assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 21 communes de son territoire (25 787 habitants).

Dans le cadre de sa compétence, la CCPG assure les missions suivantes :

- Collecte des Ordures Ménagères et Sélective des emballages ménagers
- Gestion des déchèteries
- Prévention et Communication
- Opérations de tri et de valorisation des matériaux

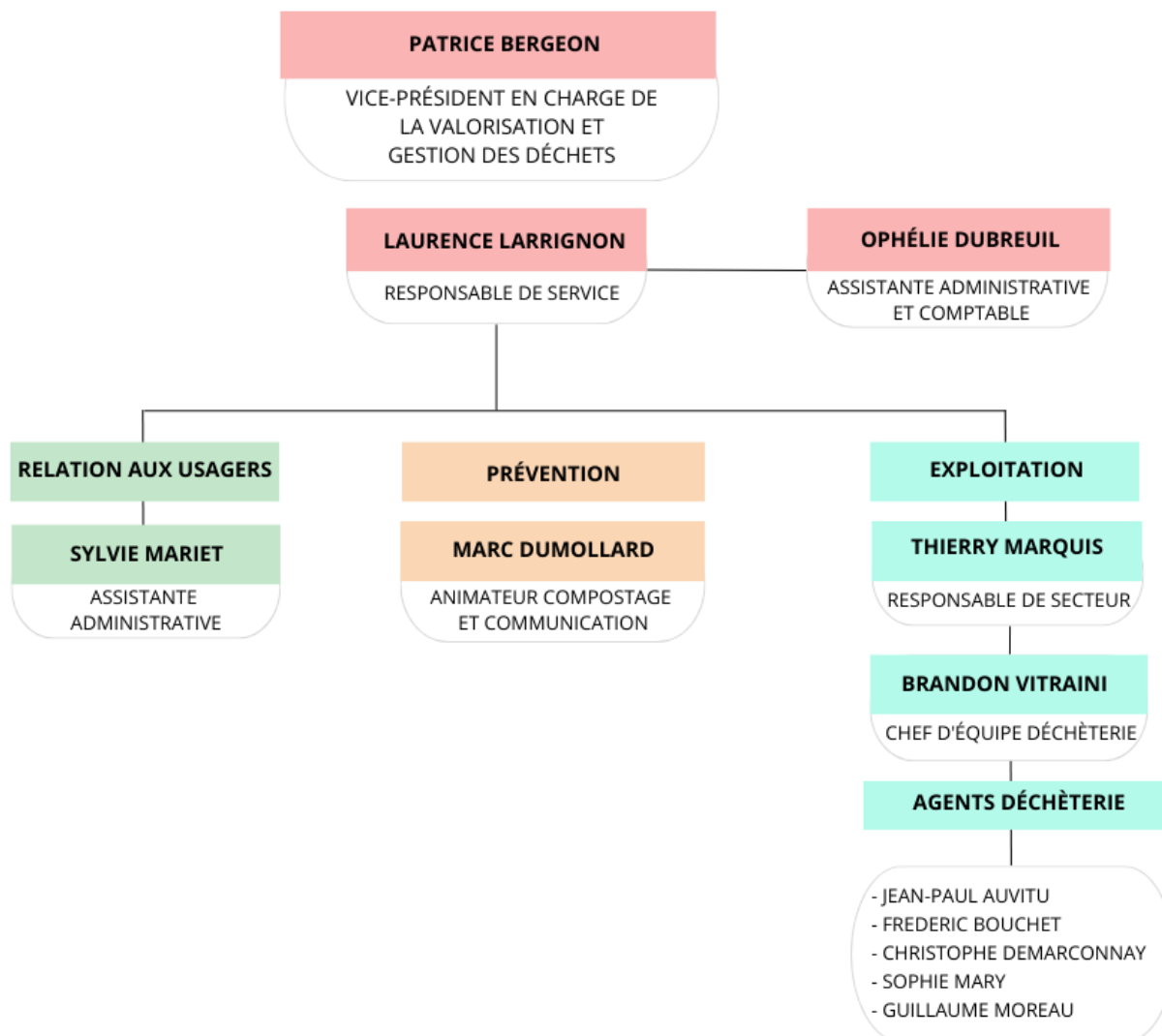
La CCPG a confié le traitement des ordures ménagères et du tout-venant de déchèterie de cette partie du territoire au *Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED) dont elle est adhérente.

(*) Les données 2022 concernant du SMITED sont disponibles dans leur "Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022" rédigé par le SMITED (www.smitted79.fr).

La collecte et le traitement des déchets des 17 autres communes est assurée par le *Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC).

(*) Les données 2022 concernant la partie de ce territoire sont intégrées dans le "Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022" rédigé par le SMC (www.smc79.fr).

2.3 LES MOYENS HUMAINS



LA COLLECTE DES DECHETS

III. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



3.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

	Ordures Ménagères	Emballages Papiers	Verres	Déchets valorisables et non valorisables	Déchets non Ménagers (PRO)
Porte à Porte	✓	✓			✓
Point de Regroupement	✓	✓			
Point Apport Volontaire			✓		
Déchetteries		✓	✓	✓	

Couleur du bac					
----------------	---	---	--	---	---

3.2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS RECYCLABLES

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine fournit des contenants individuels à l'ensemble des usagers du territoire afin qu'ils puissent y déposer leurs ordures ménagères et leurs emballages recyclables, selon une règle de dotation définie par la CCPG (voir en annexe 1). Exception pour le centre-ville de Parthenay où la CCPG fournit aux usagers des sacs jaunes de collecte de 50 litres.

Des points de regroupement sont mis à disposition des usagers (centre ville de Parthenay, lieu-dits) lorsque les usagers ne peuvent être collectés en porte à porte ou lorsque la collecte nécessite des manoeuvres dangereuses ou complexes.

La collecte des ordures ménagères et du tri est réalisée en porte à porte par une benne robotisée à chargement latéral pour l'ensemble des communes à l'exception de certains quartiers de Parthenay (centre-ville).

Les bacs doivent être présentés la veille de la collecte en respectant le calendrier de collecte qui est distribué en début d'année à chaque usager selon le secteur où il réside.

La fréquence de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est de 15 jours sauf pour certains quartiers de Parthenay où la collecte est hebdomadaire.

Fréquence de la collecte



Communes	OM	TRI
ADILLY - FENERY	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
AMAILLOUX - SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)
AUBIGNY – LHOUMOIS – OROUX - PRESSIGNY	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)
CHAPELLE BERTRAND – PARTHENAY "LES ROBERDES"	C0,5 (vendredi)	C0,5 (vendredi)
CHATILLON SUR THOUET	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
DOUX - THENEZAY	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
LA FERRIERE EN PARTHENAY – SAURAI – PARTHENAY "ST PAUL"	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
GOURGÉ	C0,5 (mardi)	C0,5 (mardi)
LAGEON - VIENNAZ	C0,5 (mardi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "HYPER CENTRE"	C1 (jeudi)	C1 (mercredi)
PARTHENAY "LES BATTERIES" (T02 A & T02 C)	C1 (lundi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "LES BATTERIES" (T02 B)	C0,5 (lundi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "SUD LA MARA"	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
LA PEYRATTE	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
POMPAIRE	C0,5 (vendredi)	C0,5 (vendredi)
LE TALLUD	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)

Légendes :

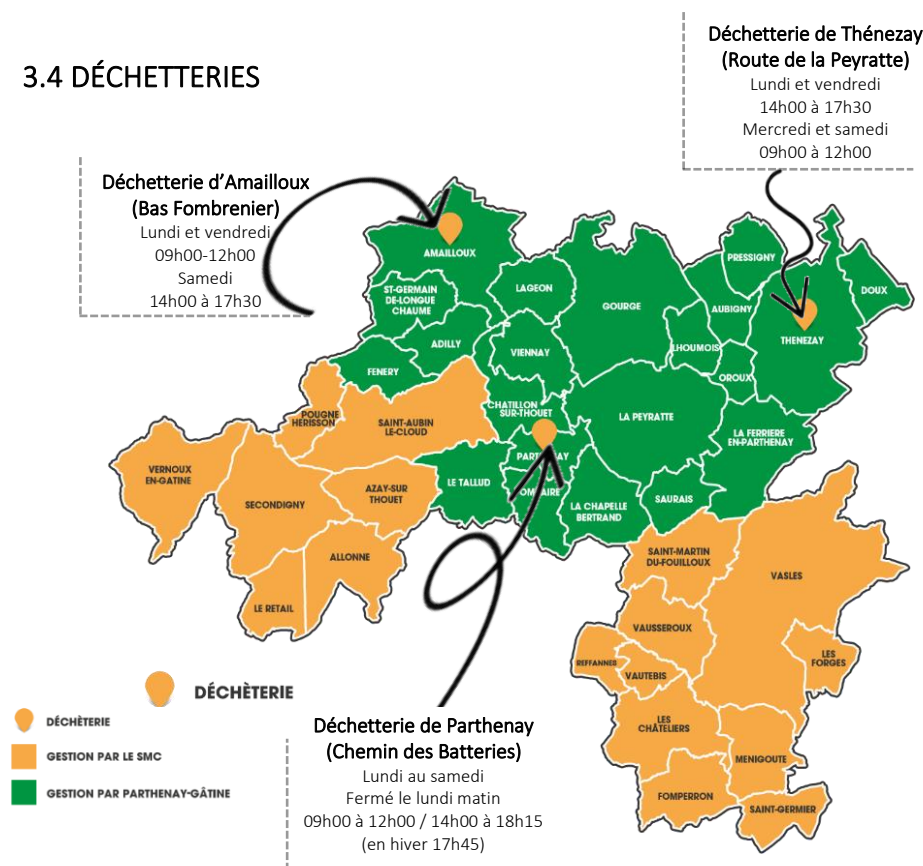
- C0,5 : Tous les 15 jours

C1 : Toutes les semaines

3.3 LA COLLECTE DU VERRE

Le territoire de la CCPG dispose de 98 points d'apport volontaire pour la collecte du verre (liste en annexe 2). La collecte est effectuée par un prestataire de collecte par un camion de 32 Tonnes. Les points d'apport volontaire sont collectés à des fréquences différentes selon le taux de remplissage des conteneurs (hebdomadaire, tous les 15 jours, 1 fois par mois...). Le verre est déposé sur une plateforme à la déchèterie avant d'être expédiées vers une usine de recyclage.

3.4 DÉCHETTERIES



La CCPG possède 3 déchèteries qui sont gérées en régie.

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants du territoire (particuliers et professionnels) avec présentation de la carte CVQ. L'accès est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3.5 tonnes.

L'apport des déchets est gratuit pour les particuliers (15 passages par an crédité automatiquement chaque début d'année) et payant pour les professionnels.

Pour obtenir des passages supplémentaires, l'utilisateur doit se manifester auprès du service déchets (téléphone ou par le formulaire disponible sur le site internet "Mes démarches"). En cas de perte celle-ci la carte est facturée de 5,00 €.

Pour l'ensemble des déchèteries, l'apport en déchèterie est limité :

- Particuliers : 2m³ par flux
- Professionnels : 5m³ / jour Déchets Verts et 3m³ pour les autres apports

Au titre de l'année 2022 il y a eu une baisse de fréquentation sur l'ensemble des déchèteries. La déchèterie principale reste celle de Parthenay avec 61 016 passages.

Entrées	2021	2022	Evolution
Parthenay	65 210	61 016	-6%
Thénezay	4 437	3 360	-24%
Amailloux	2 630	2 150	-18%
TOTAL	72 277	66 526	-8%

3.5 DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants, campings) sont collectés avec la collecte traditionnelle si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale.

Une collecte spécifique en porte à porte des cartons est proposée aux artisans et commerçants. En 2022, ce sont 41 points qui ont été collectés toutes les semaines.

La collecte des ordures ménagères est réalisée normalement tous les quinze jours. Néanmoins, pour certains gros producteurs de déchets tels que les marchés, les métiers de bouche, les établissements scolaires, les habitats collectifs, les campings (en période estivale), une collecte supplémentaire est mise en place afin qu'ils soient collectés toutes les semaines.

2.6 ÉVOLUTION TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTES

Quantité collectée (en tonnes)	2021	Ratio kg/hab/an (25 987)	2022	Ratio kg/hab/an (25 787)	Evolution
Population	25 987		25 787		-0.77%
Ordures Ménagères Résiduelles	3 961	152	3 822	148	- 4%
Emballages en mélange et papiers	1 747	67	1 706	66	- 2 %
Cartons des professionnels	24	1	29	1	
Verres	1 039	40	1 061	41.1	2%
Sous-total Collecte en PAP et PAV	6 771		6 618		- 2%
Déchets Déchetteries (hors gravats)	5 930	228	5 599	218	-6%
Total des déchets ménagers et assimilés	12 701	489	12 217	470	-4%

Par rapport à l'année 2021, la production globale de déchets (hors gravats) a baissé de 4 %

2.7 RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES 3 DECHETTERIES

	2021		2022		Evolution
	Tonnage	Ratio kg/hab/an (25 987)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (25 787)	
Batteries	5	0,21	6	0,20	+ 16%
Bois	467	18	505	20	+ 8%
Cartons	241	9	248	10	- 3%
Dechets Verts	2 662	102	2 352	91	- 12%
D.D.S et Eco D.D.S (Déchets Diffus Spécifique)	70	3	87	3	+ 24%
D.E.A (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	651	25	633	25	- 3 %
D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	241	9	189	7	- 22%
Ferrailles	323	12	276	11	- 15%
Gravats	2 145	83	1 742	68	- 19%
Lampes	0,7	0,03	0,90	0,00	+ 29%
Piles	2	0,07	3	0,10	+ 53%
Polystyrène	6	0,24	6	0,20	- 9%
Tout Venant	1 261	49	1 293	50	+ 3%
Total avec Gravats	8 075	311	7 341	285	- 9%
Total sans Gravats	5 930	228	5 599	217	- 6%

Répartition des tonnages par déchetteries

PARTHENAY

- Bois : 422,90
- Cartons : 209,84
- Déchets verts : 2 050,46
- D.E.A. : 525,09
- D.E.E.E. : 157
- Ferrailles : 229,78
- Gravats : 1 410,08
- Papier : 76,75
- Verres : 1 061,46
- Tout venant : 1 034,62
- Batteries : 6,26
- D.D.S. : 58,10
- ECO DDS : 23,90
- Piles : 2,91
- Polystyrène : 5,62
- Lampes : 0,70

AMAILLOUX

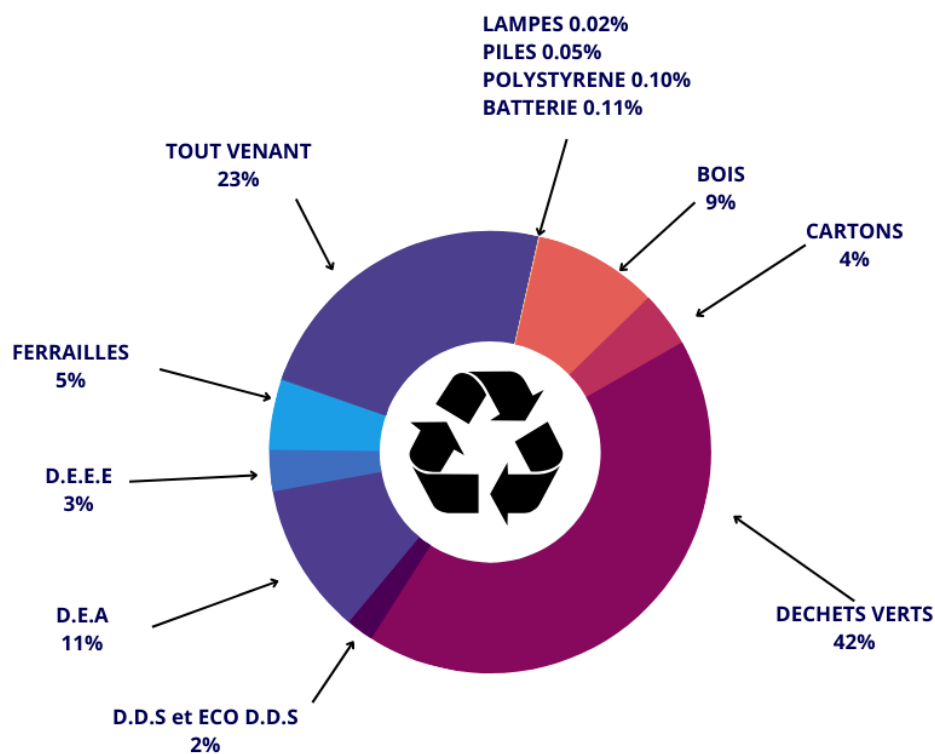
- Bois : 25,14
- Cartons : 15,14
- Déchets verts : 105,50
- D.E.A. : 34,64
- D.E.E.E. : 26
- Ferrailles : 17,96
- Gravats : 60,40
- Papier : NC
- Verres : 5,91
- Tout venant : 92,56
- Batteries : TP
- D.D.S. : TP
- ECO DDS : 1,16
- Piles : TP
- Polystyrène : TP

THENEZAY

- Bois : 57,00
- Cartons : 23,38
- Déchets verts : 195,82
- D.E.A. : 74,12
- D.E.E.E. : 6
- Ferrailles : 28,76
- Gravats : 271,20
- Papier : NC
- Verres : 3,12
- Tout venant : 166,54
- Batteries : TP
- D.D.S. : TP
- ECO DDS : 4,40
- Piles : TP
- Polystyrène : TP

Légendes

TP : Inclus dans le tonnage de Parthenay ; NC : Non concernés



Sur 5 594 tonnes de déchets collectés (hors gravats), sur les 3 déchetteries.

2 352 tonnes sont des déchets verts

Les déchets verts représentent 42% des apports en déchèteries, suivis par le tout-venant (23%) et Déchets d'Eléments d'Ameublement (11%)

Par rapport, à l'année 2021 le tonnage total de déchets collectés (hors gravats) est en **baisse de 6 %**.

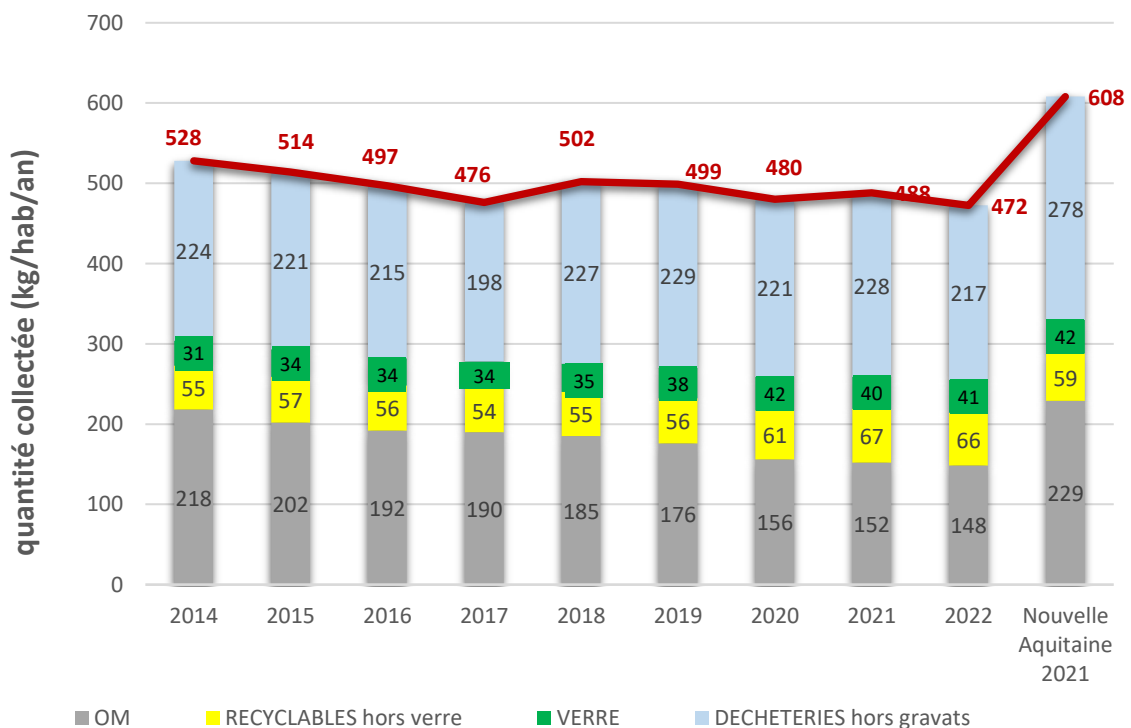
2.8 ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

Et par habitant ça donne quoi ?

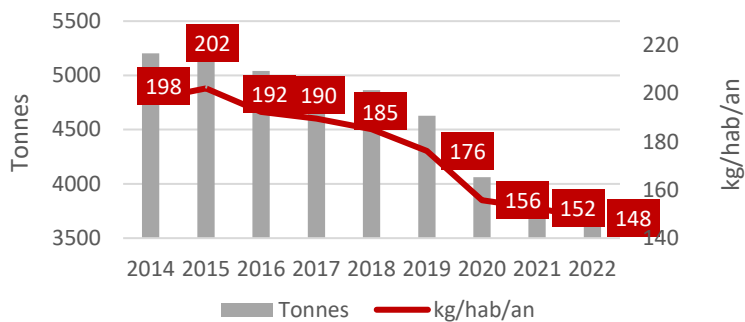


Pour l'année 2022 ce sont **12 183T** de déchets collectés soit une baisse de **5 %** par rapport à 2021. Cela représente un poids par habitant de **472 kg par an**

EVOLUTION RATIOS DE COLLECTE



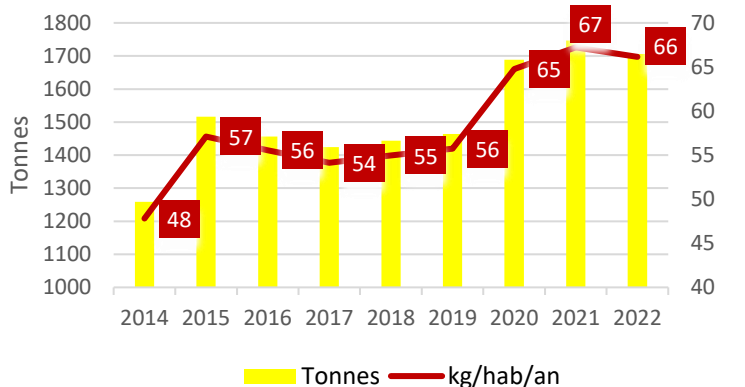
Ordures Ménagères



Une forte diminution du tonnage d'ordures ménagères par tonne entre 2019 et 2020 (12%) suite à la réduction de la fréquence de collecte. Poursuite de cette dynamique cette année avec une diminution 4 %, soit 148 kg par habitants.

Les données 2021 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production des ordures ménagères était de 229kg/habitant/an. La CCPG a donc une production inférieure à celle-ci.

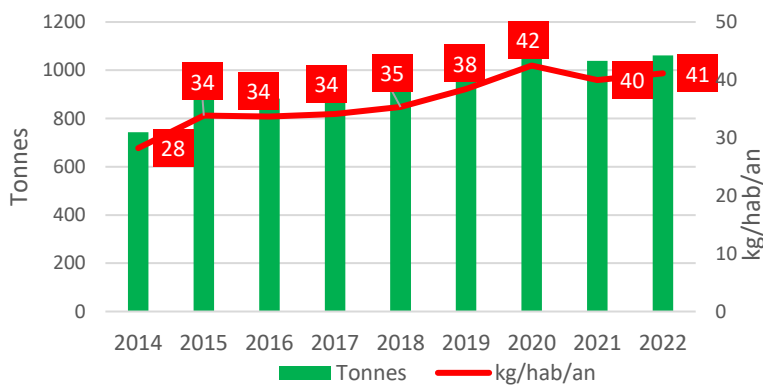
Collecte Sélective (hors verres)



Depuis l'extension de consigne de tri (mise en place fin 2019), nette progression du tonnage collecté. Une légère baisse en 2022 de 1% du tonnage collecté, ce qui représente un ratio de 66 kg par habitants.

Les données 2021 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production d'emballages et papiers des ménages de 59 kg/habitant/an. La CCPG a donc une production supérieure à celle-ci.

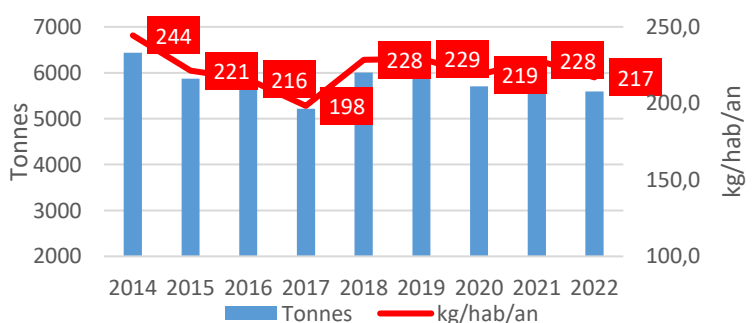
Verres



La production de verre progresse légèrement par rapport à 2021 mais le ratio de collecte reste inférieur à celui de 2020

Les données 2021 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production de verre était de 42kg/habitant/an. La CCPG a donc une production légèrement inférieure à celle-ci.

Déchèteries (hors gravats)



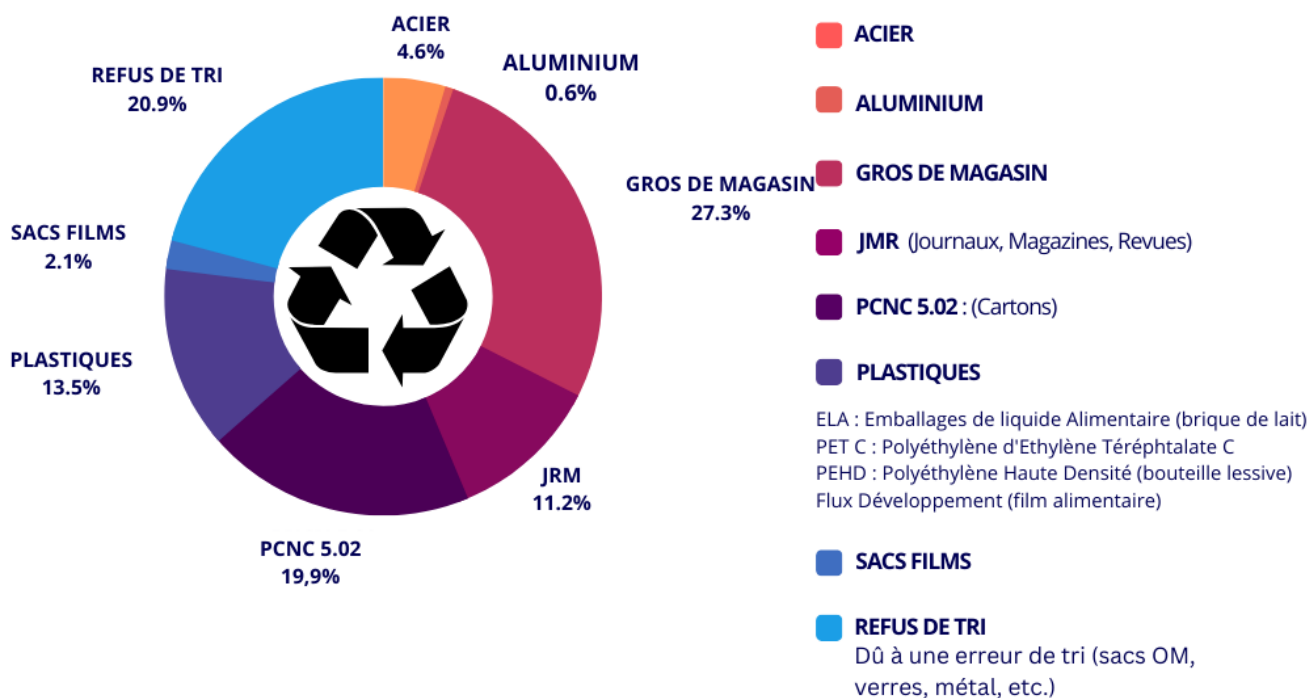
Le dépôt en déchèterie connaît une légère baisse par rapport à l'année dernière, mais reste fréquenté.

Les données 2021 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production en déchèterie était de 278kg/habitant/an. La CCPG a donc une production légèrement inférieure à celle-ci.

2.9. CARACTÉRISATION DU CENTRE DE TRI

La caractérisation consiste à analyser un échantillon de déchets prélevés lors d'une collecte de tri pour connaître la répartition entre chaque matériau et identifier la part de refus de tri. 18 caractérisations sont ainsi réalisées sur l'année au centre de tri de Brangeon (Cholet).

REPARTITION PAR MATERIAU DE LA COLLECTE SELECTIVE



Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

X ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;

X ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.

X ils ne sont recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri)

Les refus de tri sont transportés vers un centre de préparation de combustible solide de récupération (CSR) afin d'être valorisés énergétiquement.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

IV. TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



4.1 NATURE DES TRAITEMENTS REALISES DES DECHETS DE LA CCPG

Liste et mode d'exploitation des installations

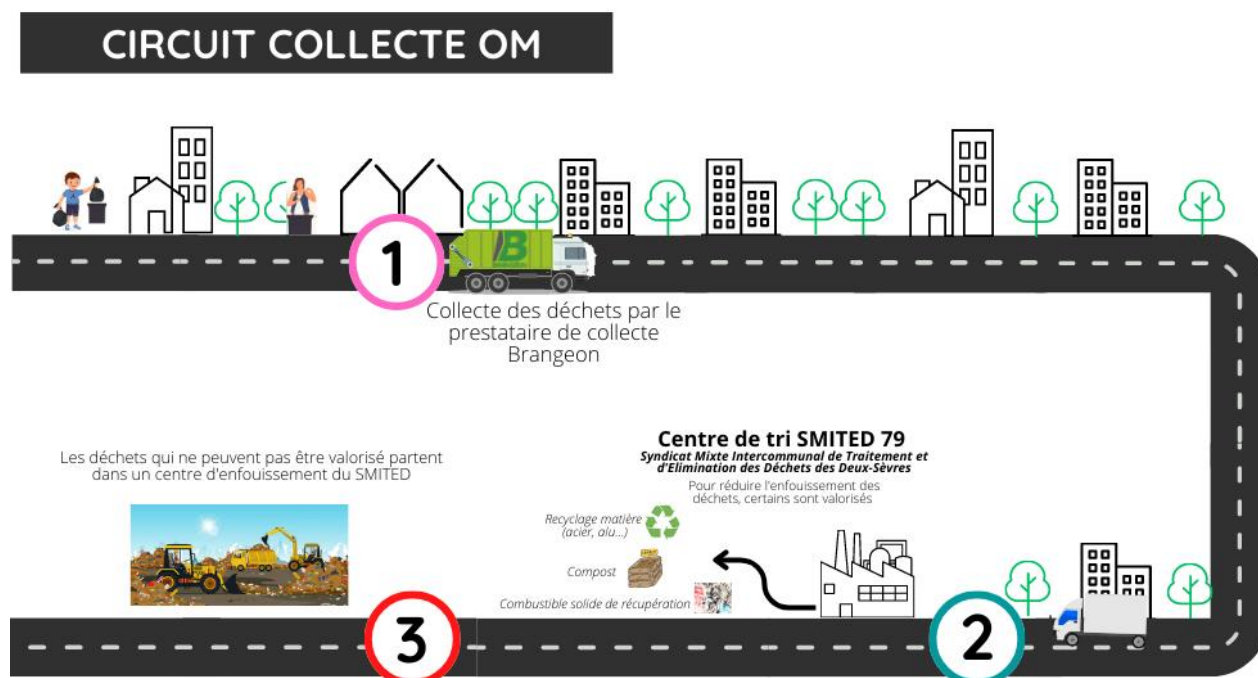
Flux de Déchets	Prestataires collecte	Prestataires traitement	Nature du traitement
Batteries	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Bois	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Cartons	LOCA RECUPER (79)	SITA SUEZ (79)	Valorisation
Cartouches d'imprimante	ATMOSP'HAIRE (33)	ATMOSP'HAIRE	Recyclage
Déchets Verts	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Broyage
D.E.A (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	BRANGEON	ECO-MOBILIER	Valorisation
D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	ENVIE 79 et BRANGEON	ECO-SYSTEME	Valorisation
D.D.S (Déchets Diffus Spécifique) Filière eco-organisme	CHIMIREC (86)	ECO DDS	Traitement Spécifique
D.D.S (Déchets Diffus Spécifique) Hors filière eco-organisme	PROTEC (37)	PROTEC	Traitement Spécifique
D.E.M (Emballages Ménagers en Mélange)	BRANGEON	Centre de Tri Brangeon (49) Centre de Tri ARC EN CIEL (44)	Recyclage
Ferrailles	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Gravats	LOCA RECUPER (79)	SARL LES BOCAUX(79)	Valorisation
Huiles Minérales	PROTEC	PROTEC	Traitement Spécifique
Lampes	RECYLUM	ECO-SYSTEME	Valorisation
Ordures Ménagères	BRANGEON	Centre de Tri Mécano Biologiques SMITED (79)	Traitement organique par compostage et Valorisation CSR et matière
Papiers	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Recyclage
Piles	COREPILE	COREPILE	Traitement Spécifique
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE (86)	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Radiographies Médicales	ATMOSP'HAIRE	ATMOSP'HAIRE	Traitement Spécifique
Textiles	CROIX ROUGE LE RELAIS	CROIX ROUGE LE RELAIS	Valorisation
Tout-Venant	LOCA RECUPER (79)	SMITED – ISDND (79)	Enfouissement
Verres	BRANGEON	VERALLIA	Recyclage

4.2 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence traitement des Ordures Ménagères et du Tout Venant de déchèteries a été confiée au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Deux Sèvres (SMITED) qui regroupe toutes les EPCI départementale (hormis Communauté d'Agglomération de Niort).

Les ordures ménagères collectées sont acheminées au centre de Tri Mécano Biologique (TMB) qui permet de réduire les déchets à enfouir (37 143 tonnes traitées en 2022). Néanmoins, en 2022, les ordures ménagères n'ont pas été transformées en combustible solide de récupération, car l'exutoire final était en travaux. Les déchets résiduels sont enfouis en centre de stockage des déchets non dangereux situé à Coulonges Thouarsais (63 % du tonnage entrant).

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED, permet de diminuer de près de 30% le volume des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



4.3 TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

Depuis la fermeture du centre de tri d'emballages ménagers de Bressuire en 2019 et dans l'attente du nouveau centre de tri interrégional UNITRI, la CCPG s'est rassemblée avec plusieurs collectivités pour organiser le tri des déchets recyclables. Ainsi, elle a constitué :

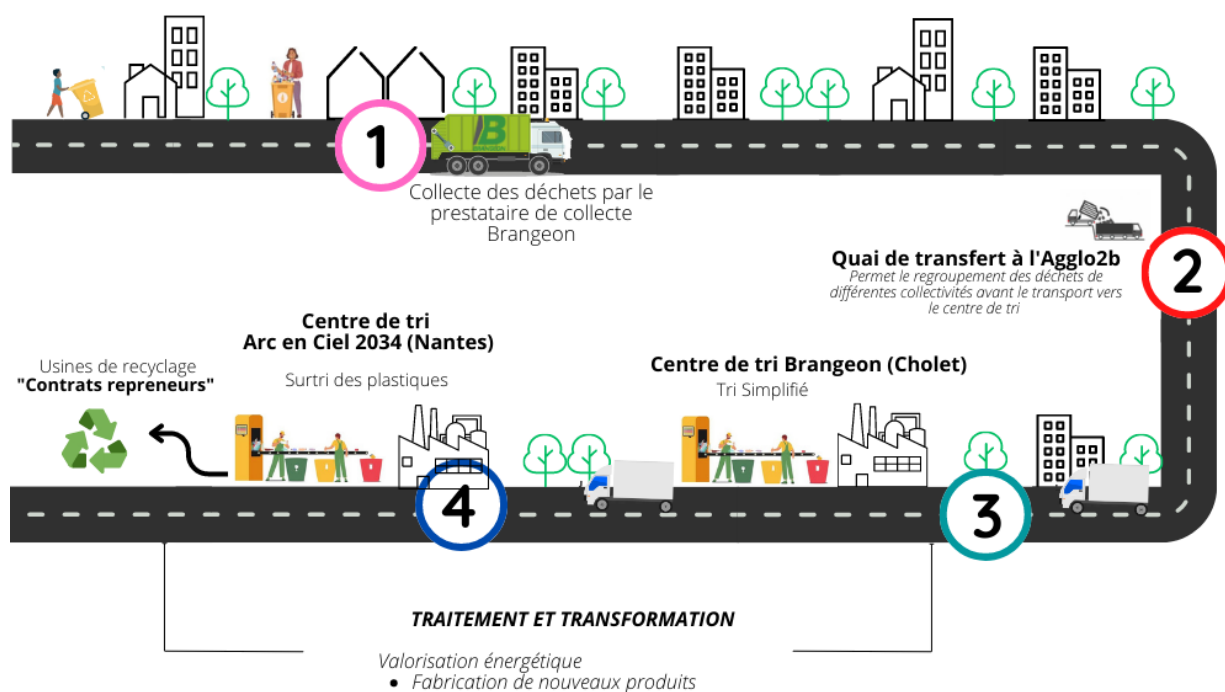
- une "Entente" Nord Deux-Sèvres pour assurer la gestion du quai de transfert de Bressuire
- un groupement de commande « Nord Deux-Sèvres – VALOR3E » pour le transport, le tri des déchets recyclables et le traitement des refus de tri.

L'ensemble des emballages collectés en porte à porte ou en points de regroupements sont vidés au quai de transfert situé à Bressuire, qui permet de regrouper les déchets de plusieurs collectivités avant le transport vers les centres de tri.

Les déchets d'emballages ménagers sont triés par deux centres de tri :

- le centre de tri de Cholet exploité par la société Brangeon Environnement (capacité de traitement 20 000 tonnes), qui procède à un premier tri dit tri simplifié et le refus de tri.(aluminium, cartons, acier, papier, films plastiques)
- Ensuite, les déchets recyclables restants (plastiques et briques alimentaires) sont triés par le centre de tri Arc en Ciel exploité par la société VEOLIA à Nantes (capacité de traitement 45 000 tonnes).
- Après avoir été triés, les matériaux sont expédiés vers des usines de recyclage.

CIRCUIT COLLECTE TRI



Tonnage valorisé et filières de recyclage des emballages ménagers

Matériaux	Tonnages valorisés	Ratio Kg/hab/an	Filière de reprise
ACIER	81	3,2	BRANGEON ENVIRONNEMENT
ALUMINIUM	6	0,2	VEOLIA
CARTONNETTES	280	10,9	REVIPAC
BRIQUES ALIMENTAIRES	28	1,1	VEOLIA
EMBALLAGES PLASTIQUES	151	5,9	VALORPLAST
VERRES	1061	41,1	VERALLIA
PAPIER	910	35,3	NORSKE - SKOG / ACTECO/ BROYAGE VACHER INDUSTRIELS
Refus de tri	337	13,1	UNITE DE CSR BRANGEON RECYCLAGE - VEOLIA

4.4 TRAITEMENT DES DECHETS NON-DANGEREUX

Les installations de stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), est exploité par le SMITED 79. Le centre réceptionne les tout-venant et les balles de refus stabilisés issus de l'usine tri mécano biologique (capacité de traitement : 40 000 tonnes).

4.5 PLATEFORME DE DECHETS-VERTS ET DE BOIS ET TRI DES FERRAILLES ET DES BATTERIES

Les déchets verts, le bois et la ferrailles déposés en déchèteries sont collectés par la société LOCA RECUPER dans le cadre d'un marché public.

Les déchets verts sont traités sur une plateforme de compostage située sur la commune de Châtillon sur Thouet (capacité de 12 000 m³). Ils sont broyés pour être transformé en un produit valorisé en filière agricole.

Le bois est trié par catégorie, broyé et expédié vers les filières appropriées (chaufferies et panneaux de particules)

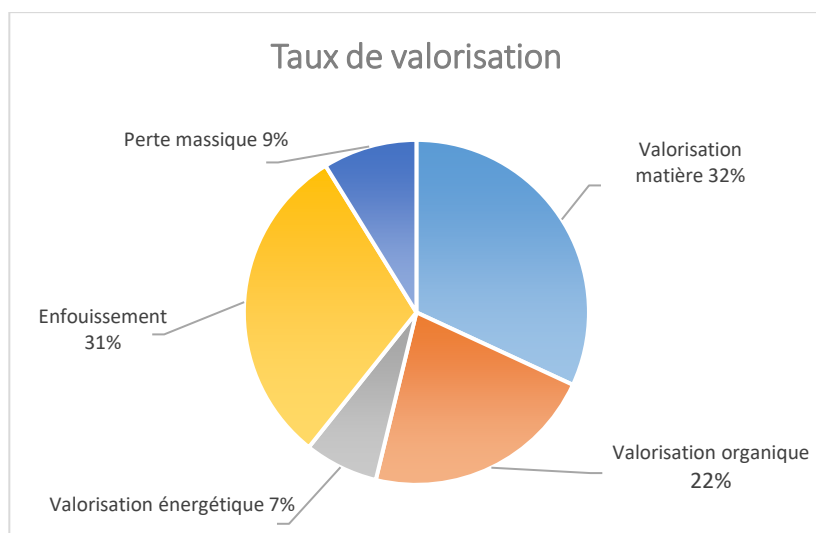
Les ferrailles et les batteries sont traités sur une installation située sur la commune de Pompaire d'une capacité de traitement de :

- 6 150 m³ pour les métaux ferreux et non ferreux,
- 100 m³ pour les batteries

4.6 TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière – organique et énergétique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 65% en 2025.

Flux	Tonnage collecté	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Enfouissement	Perte massique
Ordures ménagères	3 822	1%	8%	0	63%	28%
Emballages + Verre + Papiers	2 690	88%		12%		0%
Déchèteries	5 599	26%	42%	9%	23%	0%
Taux de valorisation globale	12 111	32%	22%	7%	31%	9%

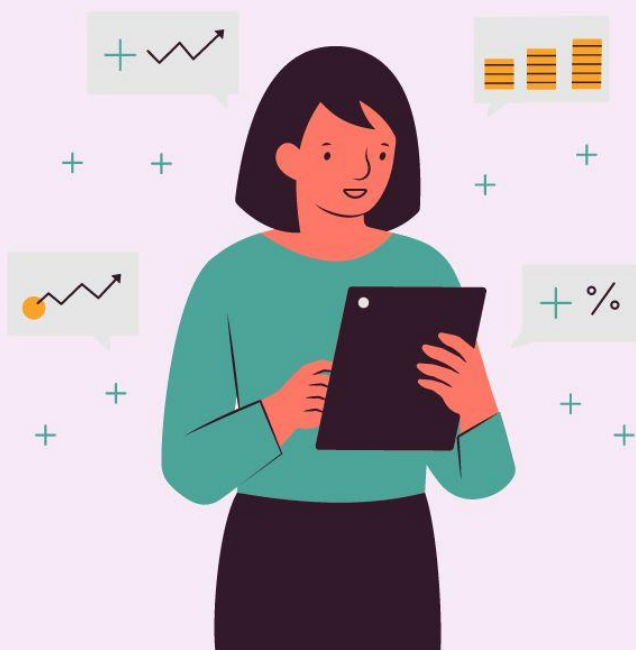


En 2022, **62%** des déchets collectés par la CCPG ont été valorisés.

L'ADEME ne tient pas compte de la valorisation organique du TMB, ni la valorisation énergétique des refus de tri, le taux de valorisation globale serait alors de **56%**.

LA COLLECTE DES DECHETS

V. COÛT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT



Le budget déchets ménagers est intégré au budget principal, non assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

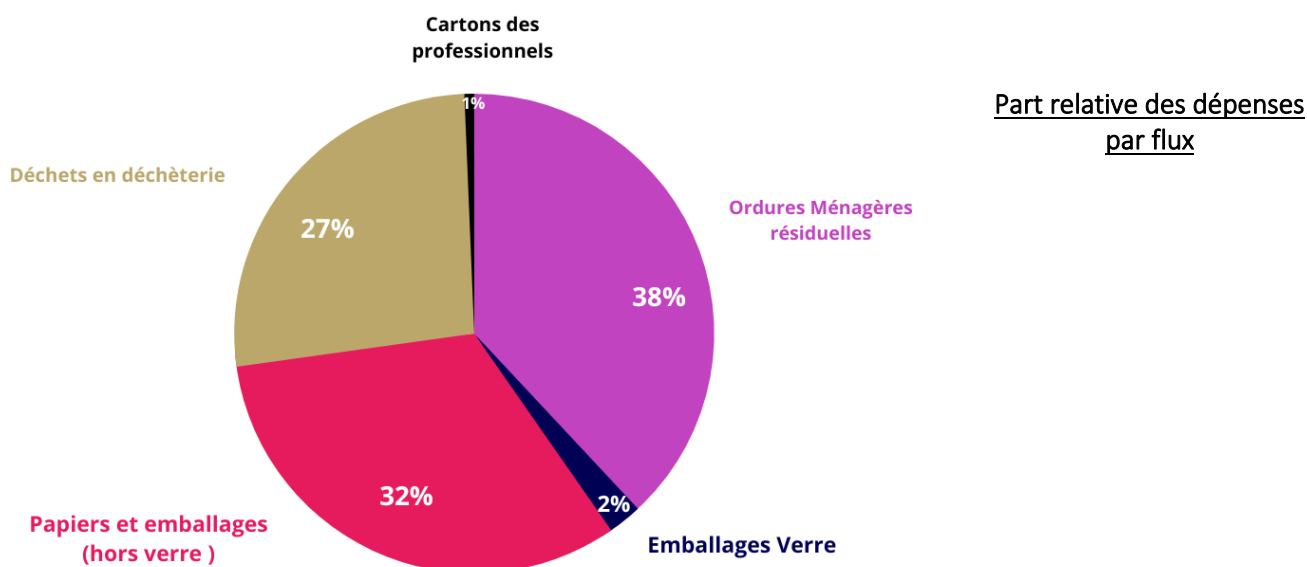
5.1 LA MATRICE COMPTA COÛT

Les données financières présentées sont issues de la matrice des coûts renseignée par la CCPG, méthode mise en place par l'ADEME, est un cadre de présentation des coûts du service public de la gestion des déchets alimentée par les données comptables de la collectivité (données en hors taxes).

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion du service.

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels rattachés à la gestion des déchets de l'année 2022.

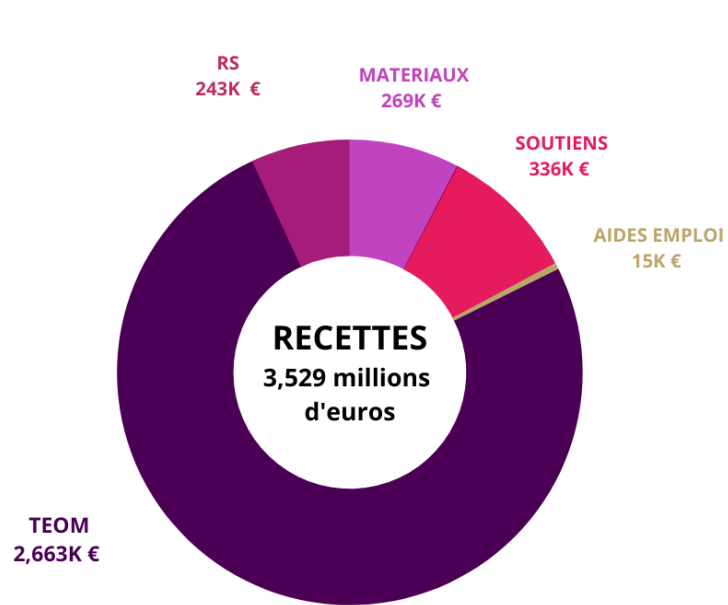
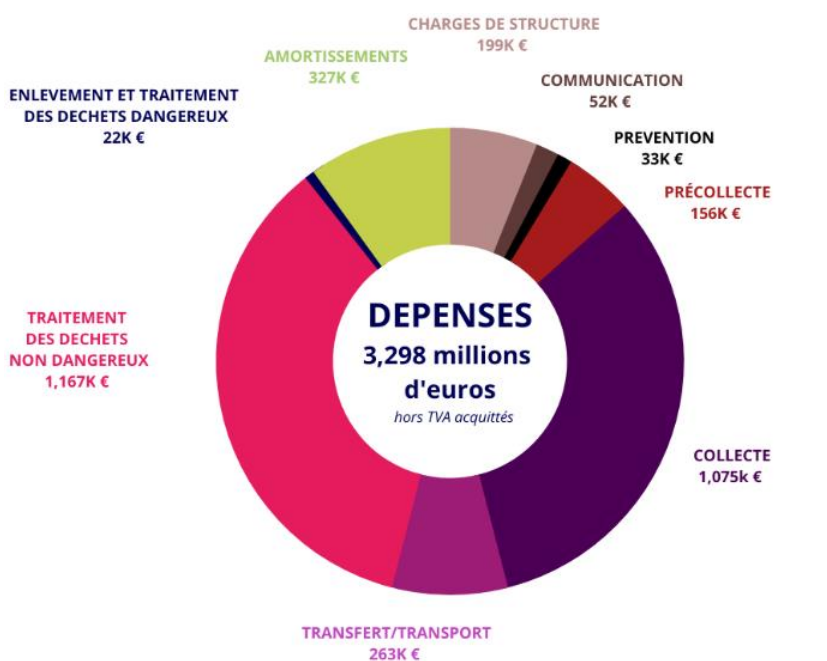
5.2 BUDGET FONCTIONNEMENT



5.3 ANALYSE DES COÛTS

Répartition des coûts par type de charge

Répartition des produits



5.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Achat terrains proximité déchèterie de Parthenay	6 000 €
Pose/fournitures flèches déchèterie Parthenay	1 819 €
Achat véhicule de service (Ford transit)	24 495 €
1 PDA Ecopad déchèterie Parthenay	775 €
2 PDA mobiles distribution des bacs	4 200 €
1 conteneur maritime déchèterie Amailloux DEEE	2 400 €
1 conteneur maritime déchèterie Thénezay DEEE	2 400 €
Achat bacs roulants	13 334 €
Achat composteurs 345l et bio-seaux	26 601 €
Fourniture éléments préfa déchèterie Parthenay	4 850 €
Résiduels travaux déchèterie Parthenay	18 530 €
Résiduels travaux déchèterie Amailloux	2 031 €
Résiduels travaux déchèterie Thénezay	9 360 €
Capital social UNITRI CCPG 2022	13 887 €
TOTAL INVESTISSEMENT	130 685 €

5.5 LE FINANCEMENT DU SERVICE

➤ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

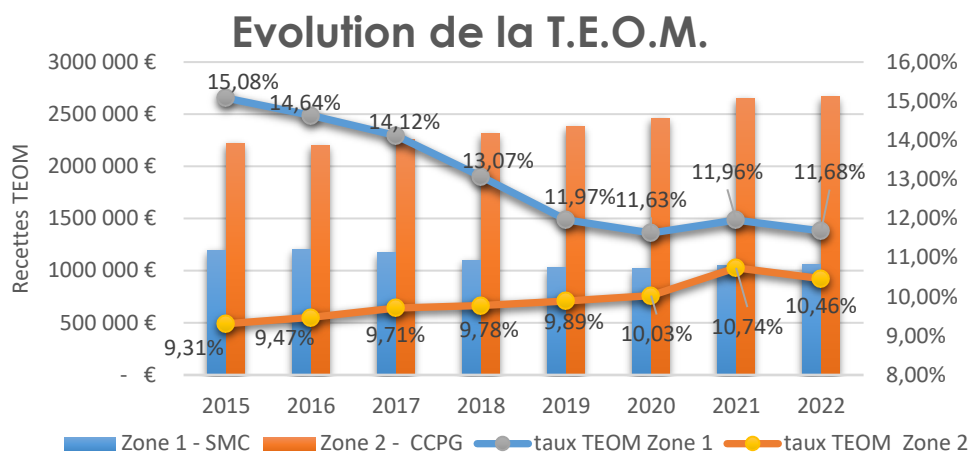
Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de Communes Parthenay Gâtine a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), suite à une volonté forte de mutualisation et d'harmonisation sur le territoire communautaire

C'est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (résidence principale et secondaire, garage, maison inoccupée), elle est soumise aux propriétaires mais également à l'usufruitier du bien. Toutefois si le bien est loué, le propriétaire peut la répercuter sur les charges locatives.

Cette taxe permet de couvrir les frais générés par la collecte et le traitement des déchets.

La CCPG a défini 2 zones de perception auxquelles 2 taux différents sont appliqués.

Zone	Secteur	Montant TEOM
Zone 1	SMC	1 073 500 €
Zone 2	CCPG	2 663 304 €
Total TEOM 2022		3 736 804 €



➤ La Redevance Spéciale : RS

La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine a instauré la redevance spéciale pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers, assimilables à des ordures ménagères.

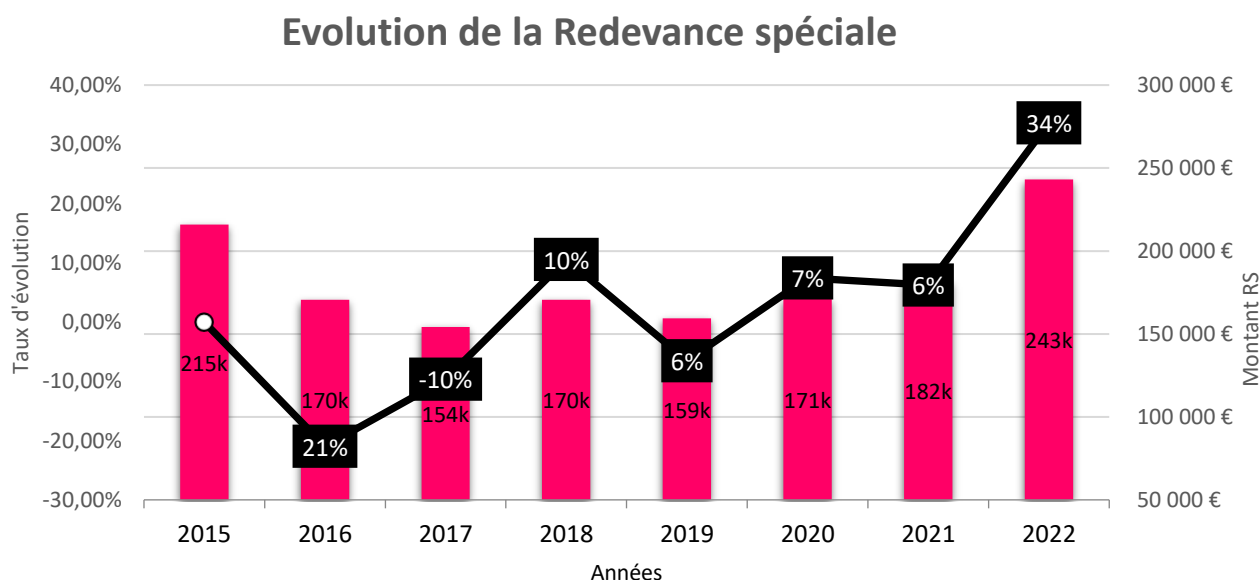
Sont assujettis à la redevance spéciale (R.S) :

- Les établissements produisant plus de 750 litres de déchets hebdomadaires (ordures ménagères + tri confondus) ;
- Les établissements affranchis ou exonérés du paiement de la TEOM tels que les administrations publiques, les campings, les professionnels agricoles...

Depuis le 1er octobre 2019, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a généralisé à tous les redevables de la redevance spéciale la facturation à la levée pour les flux ordures ménagères et les déchets recyclables.

En 2022, 105 établissements ont été assujettis à la redevance spéciale sur le secteur géré par la CCPG.

Le montant de la R.S perçue au titre de l'année 2022 est de 243 206 € (contre 182 003 € en 2021), une évolution de 34 % par rapport à l'année précédente (augmentation des tarifs et meilleure identification des bacs des professionnels).

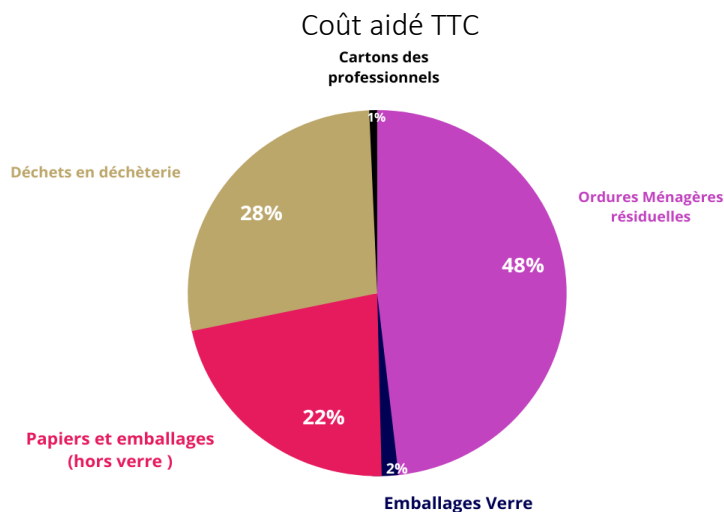


5.6 SYNTHÈSE FINANCIÈRE SUR LE COUT AIDE

Le **Coût aidé** reprend l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Ne sont pas reprises les contributions : TEOM, redevance spéciale...

➤ Coût aidé par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Total
Cout aidé HT	1 125 868 €	33 542 €	509 130 €	663 886 €	15 251 €	2 347 677 €
Cout aidé TTC	1 222 413 €	36 058 €	559 279 €	701 281 €	17 077 €	2 536 108 €



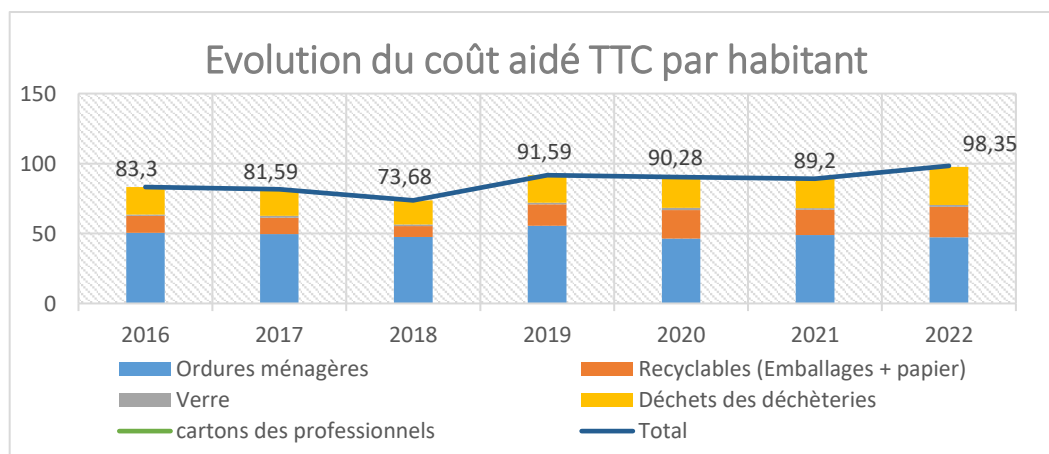
➤ Coût aidé ramené à la tonne

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)
Cout aidé HT	295 €	32 €	314 €	119 €	526 €
Cout aidé TTC	320 €	34 €	345 €	125 €	589 €

➤ Coût aidé ramené à l'habitant

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Total
Cout aidé HT	43,66 €	1,30 €	19,74 €	25,75 €	0,59 €	91,04 €
Cout aidé TTC	47,40 €	1,40 €	21,69 €	27,20 €	0,66 €	98,35 €
Coût aidé NA* €HT/hab	57€	1,80€	11,8€	29€		99,80€

*NA : Nouvelle Aquitaine 2021



LA COLLECTE DES DECHETS

VI. PRÉVENTION ET COMMUNICATION



6.1 LE COMPOSTAGE

La CCPG met à disposition des habitants le 1^{er} composteur gratuitement avec son bioseau. Si les usagers souhaitent acquérir un second, celui-ci est payant.

Le composteur d'un volume de 345 litres permet de réduire le volume des ordures ménagères, en y déposant les déchets de la cuisine (épluchures de fruits et légumes, thé...) et du jardin (feuilles mortes et fleurs fanées, mauvaises herbes...). Un petit guide du composteur est donné aux usagers pour qu'ils aient les bonnes pratiques du compostage.



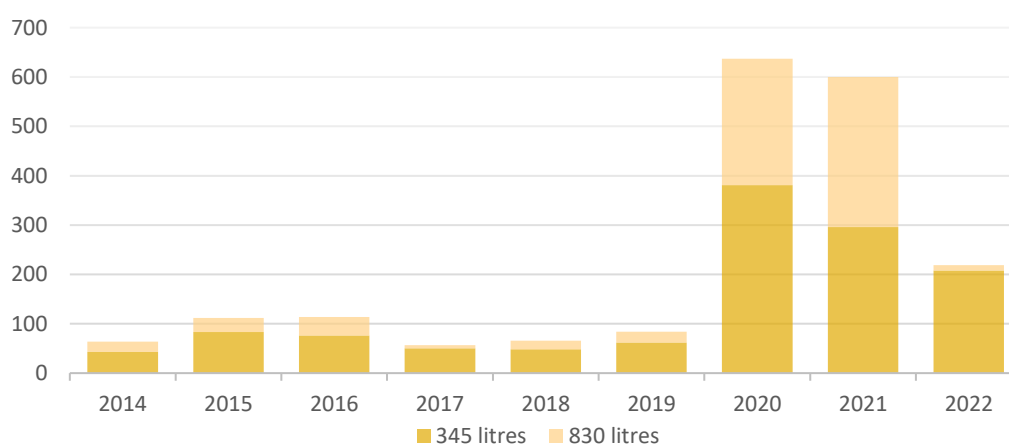
Quelques chiffres pour 2022 :

- 4 référents composteurs bénévoles qui accompagnent le service déchets sur les actions liées au compostage (distribution de composteurs, animations auprès du public, formation, rendez-vous à domicile)
- 2 distributions de composteurs organisées avec l'aide des « référents composteurs bénévoles ».
- 217 composteurs distribués lors des distributions ou directement à l'accueil des services techniques de la Communauté de Communes.
- 5 actions de promotion de compostage (Stand en déchèterie ou sur le marché)
- 3 séances de formations (1h) sur la base du compostage, proposés aux habitants
- 1 formation de référents de site au compostage en établissement à la cuisine centrale de Gutenberg

Depuis 2014, **1 953** composteurs ont été distribués par la communauté de communes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
345 litres	43	83	76	50	48	62	381	296	208
830 litres	21	29	38	7	18	22	256	304	11
TOTAL	64	112	114	57	66	84	637	600	219

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS



6.2 PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLPDMA)


En 2022, le service déchets a débuté l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés de la collectivité, programme visant à mettre en place une orientation stratégique claire de réduction des déchets pour une période de 6 ans. Conformément à la réglementation, une commission consultative d'élaboration et de suivi a été constituée pour soumettre son avis aux différentes phases du projet (diagnostic, plans d'actions...). Chaque année un bilan du PLPDMA est présenté à la commission et tous les 6 ans, le PLPDMA est réévalué.

En 2022, le diagnostic initial de la collectivité a été établi avec les données suivantes : flux de déchets et évolution, caractérisation des déchets, gisements d'évitement, actions de prévention déjà en place.

Le plan d'actions, défini selon 9 axes, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire au 1^{er} trimestre 2023.

- Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 3 : Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
- Axe 4 : Sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits
- Axe 8 : Réduire les déchets des professionnels
- Axe 9 : Réduire les déchets du BTP

6.3 BROYAGE DES VÉGÉTAUX



Le service a réalisé une opération de broyage des végétaux à l'ancienne déchèterie de la Ferrière-en-Parthenay sur 1 journée au mois de novembre. Ce dispositif expérimental était ouvert à tous les habitants du territoire qui récupéraient le broyat obtenu à partir de leurs branchages.

6.4 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Chaque année, la Communauté de Communes confie l'animation de modules de sensibilisation sur le thème des déchets ménagers au CPIE de Gâtine Poitevine, agréé par l'Education nationale.

Quelques chiffres en 2022 :

- 18 classes allant de la maternelle à la primaire sensibilisées
- Environ 500 élèves sensibilisés
- 73 demi-journées de sensibilisation

Les thèmes abordés lors de session de sensibilisation sont :

- Trier pour recycler
- Réduire et éviter les déchets
- Composter au jardin

Les élèves de primaire réalisent une demi-journée de visite de site ou en atelier

- Visite du site de compostage des déchets verts du CPIE à Coutières
- Visite de la déchèterie de Parthenay (nouveau depuis novembre 2022)
- Visite des locaux de l'association Emmaüs à Châtillon-sur-Thouet
- Atelier sur le gaspillage alimentaire

6.5 SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le service déchets intervient auprès des établissements qui en font la demande sur le thème du tri et du compostage. 8 actions de sensibilisation ont été ainsi réalisées (résidences, animateurs du FLIP, accueils de loisirs, professionnels)

6.6 CONTRÔLE DES BACS TRI

Selon les caractérisations réalisées au niveau des bacs, les erreurs de tri représentent 20,9 % du bac jaune. Pour diminuer ce pourcentage, la CCPG confie à la société Brangeon Environnement le contrôle des bacs tri des usagers avant la collecte une fois par semaine.

Lorsqu'une erreur de tri est détectée, un autocollant est appliqué sur le bac afin d'indiquer à l'utilisateur que le bac ne sera pas collecté par le camion et indiqué le motif du refus.

Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les suivantes : sacs d'ordures ménagères, verres, déchets à déposer en déchèteries, cartons volumineux.

Suite au contrôle, le service prend contact avec l'utilisateur pour le sensibiliser au tri et ainsi éviter les erreurs à la prochaine collecte.



6.7 OPÉRATION RAMASSAGE DE DECHETS

Le service déchets a accompagné deux actions de ramassage des déchets au printemps.

La première a eu lieu le 23 mars à Parthenay, les élèves du lycée Pérochon et le conseil municipal des jeunes se sont réunis et ont sillonné les rues en 6 groupes d'une dizaine de personnes. En quelques heures, il a été ramassé : 28 kg d'ordures ménagères, 22,5 kg d'emballages et 7,1 kg de tri pour un totale de 57,6 kg de déchets.

La deuxième action de ramassage a eu lieu le mardi 26 avril, à la base de loisirs de Parthenay.

Cette fois, ce sont les enfants des accueils de loisirs de St Aubin et de Parthenay ont participé à une opération de nettoyage accompagnés des familles, soit environ une trentaine d'enfants. Cette opération a permis de ramasser **4,1 kg d'ordures** (2kg de tri, 1,7kg pour les ordures ménagères et 0,4 kg de verres).

6.8 RÉALISATION D'UNE FRESQUE

En avril 2022, la Communauté de communes a confié à l'artiste Arti la réalisation d'une fresque sur la benne de réemploi à la déchèterie de Parthenay, afin qu'elle soit bien identifiée par les usagers. Cette benne permet aux usagers de déposer les objets qui peuvent avoir une seconde vie. Les objets déposés sont récupérés par la communauté Emmaüs, remis en état si besoin, et revendus dans les boutiques solidaires de Parthenay ou de Thouars.



6.9 COLLECTE DE PILES

Le service a organisé sur le territoire pendant la période du 19 septembre au 09 octobre une collecte de piles usagées dans les accueils périscolaires.

Au total les enfants ont récupéré plus de **300 kilos de piles, soit 10% de la collecte annuelle en déchèterie**. Chaque accueil a reçu des crayons de papier « je recycle mes piles » et un diplôme « Recycleur de piles »



6.10 ACTIONS DE COLLECTE DES JOUETS "LAISSE PARLER TON CŒUR"

La collecte de jouets proposé par l'éco-organisme Ecosystem a été reconduite cette année du 19 novembre au 04 décembre avec 9 points de collecte (17 cartons collectés). Les jouets collectés sont ensuite donnés à la Communauté Emmaüs qui les remet en état pour les revendre dans les boutiques solidaires de Thouars ou Parthenay.

6.11 DÉPÔTS SAUVAGES

Face à la présence de déchets déposés au sol en dehors des conteneurs ou dans la nature (effraction au règlement général de collecte de la collectivité), le conseil communautaire a approuvé la possibilité au service déchets de procéder au contrôle des sacs au sol en vue d'identifier les auteurs. En cas d'identification, le service déchets adresse à l'usager une facture forfaitaire de 100€ pour prendre en charge les frais d'enlèvement et de traitement.



6.12 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET

Tout au long de l'année en lien avec le service communication, des informations et les actualités sont diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la collectivité.

Lors d'évènements plus importants une communication est également faite dans la presse locale pour toucher le plus grand nombre.

6.13 ACCUEIL ET GESTION DES DEMANDES DES USAGERS

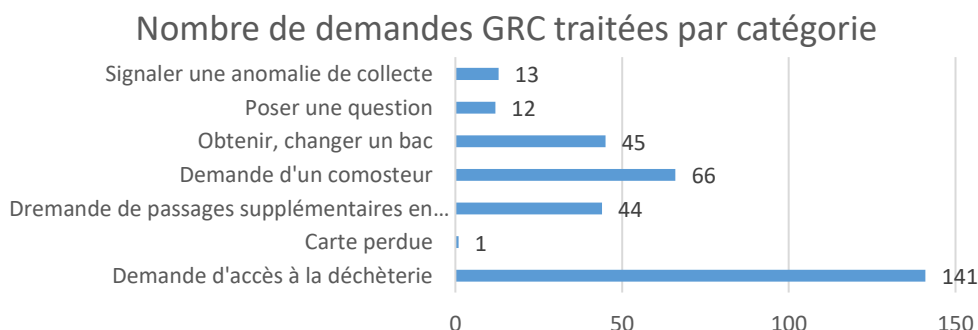
Tout au long de l'année :

- **1 234 personnes** se sont rendues à l'accueil des services techniques pour une demande en rapport avec le service déchet.

- **2 214 appels téléphoniques** ont été traités.

En 2022, **322 demandes ont été traitées par la GRC**, Gestion Relation Citoyen, demande en ligne via le site internet de la CCPG.

Ci-dessous le graphique avec la répartition des demandes par catégorie.





VII. PERSPECTIVES 2023

Poursuite de la distribution de composteurs individuels.

Poursuite de l'opération d'agent de précollecte pour améliorer la qualité de tri dans les bacs jaunes.

Mutualisation de l'accès aux déchèteries entre le SMC et la CCPG.

Approbation du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2023-2028 et lancement du plan d'actions.

Finalisation de l'étude "Tarification incitative et tri des biodéchets à la source" avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine et la Communauté de Communes Val de Gâtine - Choix de la stratégie à mettre en place.

Fermeture du centre de tri mécano-biologique du SMITED pour réalisation de travaux de transformation en unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) (préparation de combustible solide de récupération à partir d'OMR).

Lancement des travaux du centre de tri interrégional des déchets recyclables UNITRI.

Mise en place de nouvelles filières sur les déchèteries : article de bricolage et de jardin, outillages de peintre, articles de bricolage et de jardin thermiques, articles de sport et de loisirs.

LA COLLECTE DES DECHETS

Annexes



ANNEXE 1

Tableau définissant les règles de dotation de bacs

BACS pour les Ordures Ménagères (OM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Volume Bac distribué	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres
Collecte : 1 fois par quinzaine						
Volume Bac distribué	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	360 litres (+ 120 litres selon production déchets)	360 litres + 120 litres

BACS pour les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Volume Bac distribué	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres
Collecte : 1 fois par quinzaine						
Volume Bac distribué	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	360 litres	360 +120 l litres

SACS de 50L pour les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Nombre de ROULEAUX DE 50 sacs de 50L par an	1	2	3	3	4	5

ANNEXE 2

Liste des lieux d'implantation des points verre accessibles au public

COMMUNE	ADRESSE	COMMUNE	ADRESSE
ADILLY	Rue du Stade (Ateliers Municipaux)	PARTHENAY	Boulevard de l'Europe
AMAILLOUX	Grande Rue (Parking face au restaurant)		Boulevard Edgar Quinet
	Route de St Germain de Longue Chaume (Déchetterie)		58 boulevard Léonard de Vinci (Leclerc, Zac des Loges)
	Chemin Vert (Puyravault)		13 rue Brossard (Hôpital)
AUBIGNY	Rue André Ganne (Cimetière)		Parking Brasserie Le Pélican (Marché aux Bestiaux)
CHÂTILLON SUR THOUET	Avenue de la Morinière		Place du Drapeau x2 (Palais des Congrès)
	Avenue Paul Cézanne		Rue des Pâquerettes
	Boulevard du Thouet x2		Place du 11 Novembre
	Route de Thouars (Parking)		Place du Drapeau avenue Mendès France
	Route de la Bressandière		Place de la nation - Boulevard de la Meilleraye
	Boulevard du Parnasse (Salle Polyvalente)		Place Mongazon - rue des Mélusines
DOUX	Rue de l'Aumônerie		Rue de la Mara
FENERY	Route de Saint Aubin x2 (Ateliers Municipaux)		Rue des Tulipes
GOURGÉ	Rue de la Chaume x2 (Ateliers Municipaux)		Place Michelet- Rue du Bourg Belais
	Camping Domaine de la Barre		Rue de Chateaudun
	Le Grand Bois		Parking Ecole Jules Ferry - Rue du Faubourg Saint Paul
LA CHAPELLE BERTRAND	Rue Principale (Ateliers Municipaux)		Rue du Porteau Rouge
	Lieu-dit La Miolière		Avenue du 114ème
LA FERRIERE EN PARTHENAY	Route de la Caboge		Rue Arbrantès
	Rue des Bigarreux (Lotissements)		Place Gauguin
	Avenue de Nantes (Stade)		Rue Ernest Pérochon
	Rue de la mairie (Réservé à la Salle des fêtes)		Rue Ganne (Les Halles)
	Parking Poids Lourds		Rue de Godineau
LAGEON	Rue des Bruyères		Rue Guynemer
LHOUMOIS	Route de Gourgé		Rue de Manakara
LA PEYRATTE	Carrieres x2		Rue Roger Helier
	La Pionnière		Rue de la Citadelle (Eglise Sainte Croix)
	La Grande Rue	Rue Aymeric Picaud (Parthenay Le Vieux)	

LE TALLUD	Rue de Boisseau <i>(Base de loisirs)</i>	PARTHENAY	Rue du petit Sanitat <i>(Réservé au stade l'Enjeu)</i>
	Rue Claude Clisson x2		Faubourg St Paul <i>(Place Guy Marchand)</i>
	Camping Bois Vert		Rue des Cordiers <i>(Stade Eugène Brisset)</i>
	Avenue de la Vernière <i>(Salle Polyvalente)</i>		Domaine des Loges - rue Salvador Allendé <i>(Réservé à la salle)</i>
	Rue de la Paix <i>(Place du cimetière)</i>		Route de Brossard
	Le Petit Retord		Rue P. de Coubertin <i>(Stade Les Grippeaux)</i>
OROUX	Route de La Ferrière <i>(Place Municipale)</i>		Bld Europe <i>(Parking restaurant Panda Wok)</i>
POMPAIRE	Rue du Pré Maingot	ST GERMAIN DE L. CHAUME	Rue de la Marne <i>(Réservé American Blues)</i>
	Place du Bailli Ayrault		Impasse St Jean
	Rue des Lavandières	THÉNEZAY	Buzay
	Rue des Chaumes		Rue de la croix Chauvin <i>(Parking du stade)</i>
	Rue de la Roulière <i>(Salle Polyvalente)</i>		Rue de l'Ecole <i>(La Boissière)</i>
	Rue des Arbres		Rue de la Mare Jaune <i>(Puysan)</i>
	Avenue de Lauzon <i>(Village Retraite)</i>		Place de l'hôtel de Ville <i>(Salle des fêtes)</i>
Route de Saint Maixent x2 <i>(Hyper Casino)</i>	Rue de Saint Martin <i>(Cité des Lilas)</i>		
PRESSIGNY	3 route de la Croix Comté <i>(A côté du cimetière)</i>		Lieu-dit Les Hommes <i>(Déchetterie)</i>
SAURAI	Rue des Marronniers <i>(Place du Cimetière)</i>	VIENNAY	Avenue de la Bichonière <i>(Parking du stade)</i>
			Route des sapins de la mare <i>(Ateliers Municipaux)</i>
			Rue de Bel Air <i>(Salle des fêtes)</i>

ANNEXE 3



SERVICE DECHETS

TARIFS A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2022

Votés par le conseil Communautaire le 16 décembre 2021

Service des Déchets
7 rue Béranger
79200 Parthenay
Tél : 05.49.94.90.13

1- Tarifs pour les services liés à la T.E.O.M. sur le territoire des communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 5.2 du Règlement Général de la Collecte des déchets

Désignation	Tarifs NET 2022
- Conteneur ordures ménagères volé : remplacement gratuit	
- Conteneur dégradé et non retrouvé :	
bac de volume 120 L	24,00 €
bac de volume 140 L	26,00 €
bac de volume 180 L	31,10 €
bac de volume 240 L	33,15 €
bac de volume 360 L	49,30 €
bac de volume 660 L	129,85 €
bac de volume 770 L	135,20 €
Frais de nettoyage des Bacs selon article 5.3	50,00 €

2- Redevance Spéciale appliquée sur le territoire des communes : Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 7 du Règlement de la Redevance Spéciale

Désignation	prix net 2022
Abonnement annuel - Ab	85,00 €
Ordures Ménagères ou assimilées - OM	<i>prix au Bac levé</i>
bac de volume 120 L	10,58 €
bac de volume 140 L	11,94 €
bac de volume 180 L	15,08 €
bac de volume 240 L	19,40 €
bac de volume 360 L	28,05 €
bac de volume 660 L	49,48 €
bac de volume 770 L	56,60 €
Emballages assimilés - TRI	<i>prix au Bac levé</i>
bac de volume 120 L	1,06 €
bac de volume 140 L	1,20 €
bac de volume 180 L	1,51 €
bac de volume 240 L	1,94 €
bac de volume 360 L	2,80 €
bac de volume 660 L	4,95 €
bac de volume 770 L	5,66 €
Cartons Bruns - C (< à 500 litres par semaine)	200,00 €
Tarif Forfaitaire Annuel	

Autres tarifs spécifiques

Frais l'enlèvement et de traitement des déchets suite contraventions 2^{nde} classe- article 3-3	100,00 €
Frais de rapatriement et de nettoyage des Bacs - article 17	100,00 €

3- Déchèteries de PARTHENAY / THENEZAY / AMAILLOUX

Tarifs Nets selon article 6 des Règlements des déchèteries

3.1 – TOUT USAGER – EN CAS DE NON PRESENTATION DE LA CVO :

En cas de non-présentation de la CVO, tout usager sera autorisé à utiliser la déchèterie moyennant une redevance forfaitaire de 20 €/entrée et l'application de la Redevance DEPOT pour chaque type de déchets déposé selon la formule suivante $RD = \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/m}^3 \text{ du déchet déposé} \times \text{volume de déchets banaux déposé} + \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/Kg du déchet déposé} \times \text{poids du produit de Déchets Ménagers Spéciaux ou huiles déposés}$ (avec volume et poids minimums indiqués ci-dessous).

3.2 – PARTICULIERS DES COMMUNES d'Adilly, Amailloux, Châtillon/Thouet, Chapelle-Bertrand, Fénerly, Gourgé, Lageon, Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais, Saint Germain de Longue Chaume, Viennay et Thénezay

GRATUITE	Passages Supplémentaires
15 passages annuels	Gratuit après demande auprès du service

Le nombre de passages est défini pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les passages restants au 31 décembre ne seront pas reportés au 1^{er} janvier de l'année suivante.

3.3 – ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERCANTS

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum **0,25 m³**.

Tarif de l'unité de dépôt	1,00 €
Types de Déchets	Unité de dépôt/M ³ 2022
Tout-venant	36,50 €
Polystyrène	27,00 €
Déchets Verts	10,00 €
Cartons	- €
Gravats	30,00 €
Bois en mélange	28,00 €
Bois naturel (Bois A) *	13,50 €
Bois traité (bois B)*	28,00 €
Ferrailles	- €
Déchets électriques, électroniques en fin de vie	- €
Verre	- €

* uniquement à Parthenay

TARIFS DECHETS MENAGERS SPECIAUX ET HUILES

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum **1 Kg**.

Types de Déchets	Unité de dépôt/Kg
Huiles minérales	0,37 €
Huiles alimentaires	0,37 €
Filtres à huile usagés *	0,70 €
Emballages souillés	0,80 €
Pâteux organiques	0,70 €
Liquides organiques	0,70 €
Aérosols	2,10 €
Produits phytosanitaires	2,10 €
Produits non Identifiés	2,10 €
Combustibles	3,20 €
Acides et bases	2,10 €

* Refus des huiles et filtres à huile des garagistes

3.4 – PARTICULIERS RESIDANT HORS DES COMMUNES CITES AU POINT 3.2 :

Coût du passage	7,50 €
-----------------	--------


3- COMPOSTEURS

Tarifs Nets modifiant les conditions tarifaires fixées par délibération n°CCPG113-19 du 29 mai 2019

pour un second achat de composteurs dans un même foyer

Désignation	Tarifs 2022
Composteur 345 L	38,00 €
Composteur 830 L	73,00 €
Bioseau (renouvellement)	3,00 €

Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés Année 2022



Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
Service Valorisation et Prévention des Déchets
7 rue Béranger
79200 PARTHENAY

Tél : 05 49 94 90 13

Mail : DECHETS@cc-parthenay-gatine.fr



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine